



Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

9 octobre 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL, FAURE GNASSINGBE EFFECTUE UNE VISITE OFFICIELLE EN CHINE

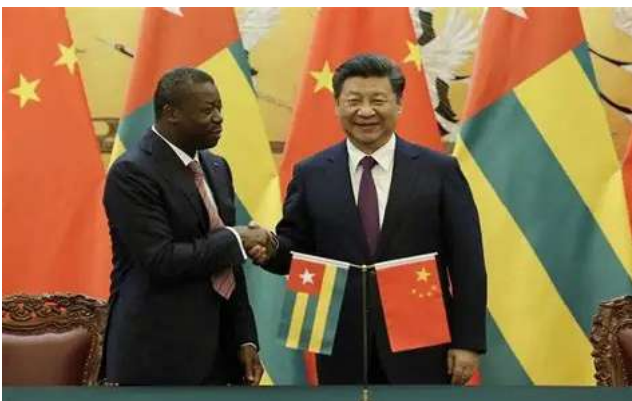


Photo internet

Lomé, 9 oct. (ATOP) - Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé, effectue à partir du vendredi 9 octobre, une visite officielle en République populaire de Chine, a annoncé le jeudi, un communiqué de la présidence du conseil.

Ce déplacement, d'une portée diplomatique et économique de haut niveau, répond à la volonté commune des dirigeants chinois et togolais de donner une nouvelle impulsion aux relations d'amitié et de coopération sino - togolaises, hissées en

septembre 2024 au rang de partenariat stratégique global.

Le Président du Conseil Faure Gnassingbé aura des entretiens en tête-à-tête avec le Président Xi Jinping, consacrés aux perspectives du partenariat, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

Des séances de travail sont également prévues avec le Premier ministre Li Qiang, le président du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire Zhao Leji et les hauts responsables du Parti communiste chinois (PCC).

Le Président du Conseil aura également plusieurs autres activités, à savoir : des rencontres d'affaires avec des investisseurs et des opérateurs économiques chinois pour des échanges sur les nouvelles opportunités de partenariat public-privé autour des priorités nationales déclinées dans la feuille de route 2026-2031 et la vision 2040. Il effectuera en outre des visites de terrain dans des villes à fort potentiel économique et social afin d'apprécier les opportunités d'investissement et les perspectives de partenariat.

SOMMAIRE

<i>ECHOS DE LA CAPITALE</i> -----	2-4
<i>NOUVELLES DES PREFECTURES</i> -----	6-14
<i>NOUVELLE DE L'ETRANGER</i> -----	14-16
<i>SPORTS</i> -----	16-17

Le Togo et la Chine entretiennent une coopération dynamique et historique fondée sur la confiance et le respect mutuel depuis 1972, année d'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. ATOP/AO (presidenceduconseil.gouv.tg)



ATOP

Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



ECHOS DE LA CAPITALE

ASSEMBLEE NATIONALE :

LES DEPUTES ADOPTENT LE PROJET DE LOI RELATIF A LA CREATION DE L'IOMED

Lomé, 9 oct. (ATOP) - Les députés ont examiné et adopté en première lecture, le vendredi 9 octobre à Lomé, le projet de loi autorisant la ratification de la Convention portant création de l'Organisation internationale pour la médiation (IOMed). L'examen de ce texte s'est déroulé au cours de la deuxième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2026.

La séance a été dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Prof. Komi Selom Klassou, en présence de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions. La ratification de cet instrument juridique s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Togo en faveur du dialogue, de la médiation et du règlement pacifique des différends.

La convention portant création de l'IOMed vise à promouvoir et à faciliter le règlement pacifique des différends internationaux par la médiation. Ce mécanisme repose sur le dialogue, la souplesse et le consentement des parties. Il constitue un moyen de prévenir les conflits, de réduire les tensions et de renforcer les relations amicales et la coopération entre les États.

Le Togo renforce son engagement en faveur de la médiation

Le Togo figure parmi les 35 pays membres fondateurs de l'organisation, aux côtés de trois autres pays africains, à savoir le Bénin, le Gabon et le Nigeria. Le pays a signé la convention le 19 août 2025. Le pays dispose d'une expérience en matière de facilitation et de médiation aux niveaux régional et international. Cette expérience s'illustre notamment par la désignation du président du Conseil, Faure Gnassingbé par l'Union africaine comme médiateur dans la crise opposant la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda.

La ratification de la convention permettra au Togo de consolider son expertise diplomatique dans un cadre institutionnel international dédié à la médiation. Elle lui donnera également la possibilité de participer pleinement aux travaux et aux instances de l'organisation, tout en contribuant aux efforts internationaux visant à prévenir et à résoudre les conflits par des moyens pacifiques.



Assemblée nationale

Le Prof Klassou a fait savoir que la médiation constitue un important instrument diplomatique pour rapprocher les Etats, dissiper les tensions, restaurer la paix et la stabilité. « En autorisant sa ratification, le Togo réaffirme son attachement à la paix, au dialogue et au règlement pacifique des différends. La Convention vient compléter les mécanismes régionaux et internationaux existants de règlement des différends, tout en réaffirmant les principes de souveraineté des États, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures. Elle offre ainsi au Togo l'occasion de renforcer son rôle dans la médiation internationale et de consolider les capacités de ses institutions en matière de prévention et de gestion des conflits », a-t-il déclaré.

Le ministre Bawara a souligné que cette adhésion offre au Togo l'occasion de partager son expérience en matière de règlement pacifique des conflits et de renforcer son engagement en faveur de la paix. « Notre pays travaille quotidiennement, pas seulement pour préserver la paix, la stabilité et la sécurité dans notre pays, mais aussi pour aider les pays et les peuples frères », a-t-il affirmé, évoquant notamment les difficultés entre les pays du Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La convention portant création de l'IOMed a été adoptée le 30 mai 2025 à Hong Kong en Chine, afin de mettre en place un cadre intergouvernemental consacré à la médiation internationale. Elle intervient dans quatre catégories de différends : les litiges entre États, les litiges impliquant des Etats tiers, les différends entre un Etat et un ressortissant d'un autre État, ainsi que les litiges commerciaux internationaux entre des parties privées. Elle comprend un préambule et 63 articles regroupés en 11 chapitres. Dans son préambule, les États parties reconnaissent notamment l'importance de la médiation dans la promotion de la paix, du développement et des relations de coopération entre les nations.

ATOP/AO/KYA

JPO DE LA POLICE NATIONALE :

LE PUBLIC DÉCOUVRE LES DIFFÉRENTES TENUES DES POLICIERS



Le Capitaine de police Agbotame présentant les tenues

vareuse est portée par les commissaires et les officiers de police à l'occasion des grandes cérémonies.

Présentant la tenue canadienne, il a indiqué qu'elle est destinée au travail des commissaires et des officiers de police. Elle peut exceptionnellement être portée par des sous-officiers de police appelés à intervenir auprès des ministres et des présidents des institutions de la République, a-t-il mentionné.

S'agissant de la tenue claire, le capitaine de police Agbotame a précisé qu'il s'agit de la tenue de service par excellence, qui existe en deux variantes. « Elle est portée avec un baudrier, un ceinturon et un étui par les agents de la brigade motorisée chargés de la surveillance et de la régulation de la circulation routière. Elle est également portée par des

Lomé, 9 oct. (ATOP) - Les différentes tenues portées par les fonctionnaires de la Police nationale sont présentées au public dans le cadre des journées portes ouvertes (JPO), organisées du 6 au 8 octobre à Lomé. Cette exposition permet aux visiteurs de mieux connaître les uniformes, les grades et les missions des différentes unités de police.

Le capitaine de police Agbotame Kossi Paul, chargé de dévoiler les différentes tenues, a expliqué que la tenue

fonctionnaires des directions, des unités de sécurité publique, des commissariats de police, des commissariats spéciaux et des postes de police », a-t-il évoqué.

Autre uniforme, la tenue bariolée, considérée comme la tenue de manœuvre de la Police nationale. Le capitaine de police a expliqué qu'elle est portée par la Compagnie républicaine d'intervention (CRI). Il fait savoir que ses agents sont notamment mobilisés lors des manifestations politiques, religieuses et socioculturelles pour assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre public. Il a souligné que cette tenue est également portée par les différentes unités, notamment les commissariats de police, les commissariats spéciaux et les postes de police. « Ces unités assurent des missions de police administrative et judiciaire et constituent les structures de proximité auxquelles les citoyens s'adressent pour déposer des plaintes, signaler des actes répréhensibles ou accomplir certaines formalités administratives », a-t-il relevé.

A propos de la tenue de couleur vert armé, le capitaine Agbotame a rappelé qu'elle constituait la tenue de manœuvre de la Police nationale avant 2007. « Elle est aujourd'hui réservée à la Force d'intervention de la Police nationale. Cette unité intervient notamment dans la sécurisation des itinéraires de déplacement du Président du Conseil », a-t-il fait remarquer.

Abordant la tenue treillis noir, l'officier de police a déclaré qu'elle est associée aux unités spéciales de la Police nationale. Elle est portée par le Groupe d'intervention de la Police nationale (GIPN), engagé dans la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité, ainsi que par les brigades anti-criminalité, notamment mobilisées contre les braquages et autres formes de criminalité, a-t-il insisté. Il a spécifié que cette tenue est également portée par l'unité cynophile, chargée notamment de la détection des engins explosifs, de la recherche de personnes disparues lors de catastrophes et de la lutte contre les drogues, les produits stupéfiants et les substances psychotropes.

Les JPO permettent également au public de découvrir l'organisation hiérarchique de la Police nationale. L'institution est structurée en différents corps et grades, chacun étant identifié par des galons spécifiques. A travers cette présentation, la Police nationale entend rapprocher davantage ses services des citoyens et leur permettre de mieux comprendre son organisation, ses missions et les équipements utilisés par ses différentes unités. ATOP/AO/KYA

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES :

LA FETAPH CELEBRE L'ADHESION DU TOGO A L'ADP

Lomé, 9 oct. (ATOP) – Une rencontre régionale pour célébrer l'adhésion du Togo au protocole africain sur les droits des personnes handicapées (ADP), couplée de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération ouest africaine des personnes handicapées (FOAPH) se tient les 9 et 10 octobre à Lomé.

L'initiative émane de la Fédération togolaise des associations de personnes handicapées (FETAPH), en collaboration avec la FOAPH. Elle réunit les présidents et leaders des fédérations nationales membres de la FOAPH, des représentants des associations thématiques togolaises, des cadres des ministères concernés du Togo ainsi que des délégués des agences de coopération internationale et des experts juridiques.

La célébration vise à saluer l'engagement des autorités et des partenaires ayant rendu cette ratification possible et de renforcer la synergie d'action pour bâtir une société



Les participants

pleinement inclusive. Les assises permettent de célébrer officiellement la ratification du protocole ADP avec les autorités publiques et de faire le point sur les avancées en matière de plaidoyer en faveur de la ratification de ce protocole dans les pays ouest africains.

Les participants vont en outre, relever les difficultés auxquels les faitières nationales sont confrontées pour la ratification de ce protocole par leurs pays. Ils vont valider les rapports moraux techniques et financiers des instances dirigeantes de la FOAPH et élire son nouveau bureau. Deux sessions sur les enjeux du protocole et le partage d'expériences de plaidoyer pour la ratification meubleront également les travaux.



Remise de distinction

A l'occasion, des distinctions symboliques ont été décernées aux acteurs clés ayant accéléré ce processus législatif au Togo. Au nombre de ces acteurs, figure le Président du Conseil pour son leadership, « en faisant de l'inclusion non un slogan, mais une action ».

Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits humains, Me Pacôme Adjourouvi a indiqué que l'inclusion des personnes handicapées en Afrique et particulièrement dans la sous-région ouest africaine se trouve à un tournant décisif de son évolution. « La personne handicapée n'est plus considérée comme un simple bénéficiaire des mesures de solidarités, mais comme un acteur à part entière du développement économique, social, politique et culturel de nos nations », a-t-il déclaré.

Pour le président de la FOAPH, Yatma Fall, l'adoption d'un texte n'est jamais la fin d'un combat. « Le protocole doit sortir des institutions pour entrer dans la vie des citoyens. Nous devons connaître ce protocole, le faire connaître... Nous devons veiller à sa mise en œuvre, interpeler les gouvernements, mobiliser les organisations nationales et surtout donner aux personnes handicapées les moyens de connaître et de défendre leurs droits », a-t-il martelé.

Le président de la FETAPH, Akakpo-Numado Enyonam, a salué la vision du Togo, celle de faire de l'inclusion une réalité. Il a exprimé sa gratitude aux autorités togolaises pour la volonté de ratifier ce protocole en faveur des personnes handicapées.

Le protocole africain sur les droits des personnes handicapées a pour objet de promouvoir, protéger et garantir la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme par des personnes handicapées et d'assurer le respect de leur dignité. Le Togo a déposé ce 9 octobre les instruments de ratification de ce protocole au siège de l'Union africaine à Addis-Abéba.

ATOP/BV/AR



ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



NOUVELLES DES PREFECTURES

KOZAH/DROITS DES FEMMES EN MILIEU CARCERAL:

LA CNDH SENSIBILISE LES DETENUES ET LE PERSONNEL PENITENTIAIRE



Kara, 9 oct. (ATOP) – La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a formé, le jeudi 8 octobre à Kara, le personnel pénitentiaire et échangé avec les femmes détenues de la prison civile de Kara sur les « Règles de Bangkok » et les violences basées sur le genre (VBG).

L'initiative vise à améliorer les conditions de détention des femmes et à prévenir les violences en milieu carcéral. La

Equipe CNDH et administrateurs de la prison civile Kara rencontre a réuni une délégation de la CNDH, des agents de l'administration pénitentiaire et des femmes détenues. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre les violences basées sur le genre et les abus en milieu carcéral, ainsi que de la promotion de la santé, de la sécurité et de la réinsertion sociale des femmes privées de liberté.

La sensibilisation, qui s'appuie notamment sur la règle 70 des « Règles de Bangkok », a concerné 20 agents pénitentiaires et huit femmes détenues. Ces dernières sont appelées à relayer les informations reçues auprès de leurs codétenues, afin de renforcer la prévention des violences et la connaissance des droits.

Les échanges ont également permis à la délégation de la CNDH de s'informer sur les conditions de vie des femmes détenues et d'aborder plusieurs préoccupations liées aux violences basées sur le genre, à la réinsertion sociale, à l'hygiène et à la salubrité en milieu carcéral.

À l'issue de la séance, le commissaire de la CNDH et chef de la délégation, Adjodi Anabadédi, s'est réjoui des conditions de détention observées et du respect des droits des femmes détenues. Il a toutefois exhorté les acteurs concernés à poursuivre les efforts, en vue de garantir davantage la protection de leurs droits. ATOP/LER/AE/AR

LES POPULATIONS DE SOUMDINA SENSIBILISEES A L'IMPORTANCE DE L'ALPHABETISATION

Kara, 9 oct. (ATOP) – La direction régionale des Solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance de la Kara a célébré, en différé, le jeudi 8 octobre à Soumdina, la journée internationale de l'alphabétisation, édition 2026.

La rencontre est placée sous le thème « L'alphabétisation pour les peuples, la planète et la prospérité ». Elle a permis de sensibiliser les participants sur l'importance de la lecture, de l'écriture et du calcul dans le développement individuel et collectif. Il s'agit aussi de renforcer la prise de conscience des populations de Soumdina sur la nécessité de faire de l'alphabétisation, un instrument d'autonomisation, de progrès et de prospérité durable.

Le directeur préfectoral des Solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance de la Kozah, Awidjolo Kpatcha, a rappelé que cette journée vise à mobiliser les pouvoirs publics, les médias et les populations autour de la lutte contre l'analphabétisme. Il a souligné que l'alphabétisation constitue un levier essentiel du développement

personnel et du progrès socio-économique et politique des nations. Selon lui, le thème de cette édition met en évidence le rôle des compétences de base dans la promotion de la justice sociale, de l'égalité et du développement économique. Il a indiqué que malgré les progrès enregistrés ces dernières décennies, le monde comptait encore, en 2024, environ 739 millions de jeunes et d'adultes dépourvus de compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul.



Table d'honneur



L'assistance

M. Kpatcha a invité les acteurs concernés à soutenir les centres d'alphabétisation, à intégrer les outils numériques dans les apprentissages et à accompagner les éducateurs sur le terrain.

Le professeur titulaire en linguistique descriptive à l'Université de Kara, Kantcha Laré, a mis l'accent sur la contribution de l'éducation à la prévention des conflits et à la réduction des préjugés. Il a expliqué que la compréhension des informations et des réalités sociales permet également de mieux prévenir certaines maladies et d'éviter des incompréhensions susceptibles de fragiliser la cohésion sociale. Il a encouragé les populations à s'approprier le thème afin de favoriser l'ouverture de nouveaux centres d'alphabétisation et de contribuer à la résolution des difficultés communautaires.

La conseillère Mme Awaté Alimata Massamasso a entretenu les participants sur l'intérêt de s'inscrire dans les écoles du dimanche, présentes dans plusieurs communes, afin d'acquérir les bases de l'éducation et de sortir progressivement de l'analphabétisme.

ATOP/AE/SED

CINKASSE/4^E SESSION ORDINAIRE :

LES TRAVAUX PORTENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2027

Cinkassé, 9 oct. (ATOP) - Le conseil municipal de la commune de Cinkassé 1 a ouvert, le jeudi 8 octobre à Cinkassé, les travaux de la 4^e session ordinaire de l'année 2026, consacrée notamment à l'élaboration du budget primitif, exercice 2027.



L'assistance



Le préfet de Cinkassé (au milieu) ouvrant la session

Les travaux porteront également sur le débat d'orientation budgétaire, des sorties de terrain pour recueillir les besoins des communautés, des échanges avec certaines

catégories socioprofessionnelles ainsi que la révision de la délibération relative aux taxes communales.

Le préfet de Cinkassé, colonel Yanani Tiékabe, a souligné que le budget primitif 2027 doit s'inscrire dans la droite ligne de la feuille de route gouvernementale 2026-2031, tout en tenant compte des réalités et des priorités de la commune.

Le maire de Cinkassé 1, Nagnango Koundjo, a indiqué que l'adoption d'un budget réaliste, équilibré et adapté aux besoins des populations constitue une étape essentielle pour poursuivre les actions de développement local. Il a exhorté les acteurs à s'impliquer davantage dans les activités de mobilisation des ressources financières de la commune.
ATOP/BB/JK/MD

AVE :

DES ACTEURS LOCAUX CONSULTES POUR AMELIORER LA GESTION DE L'ETAT CIVIL

Kévé, 9 oct. (ATOP) - Les difficultés liées à l'établissement et à la gestion des actes de naissance, de mariage et de décès ont été au cœur des échanges entre une délégation du ministère en charge de l'Administration territoriale et les acteurs locaux de l'état civil, le mercredi 8 octobre à la mairie d'Avé 1.

Dans la perspective de la relecture de la loi relative à l'organisation de l'état civil au Togo, cette rencontre vise à recueillir les difficultés rencontrées sur le terrain et les propositions des acteurs locaux afin d'adapter la loi aux réalités actuelles.

Les échanges conduits par M. Blivi Adoté Mawulolo, chef de division de la représentation territoriale de l'État ont porté sur les procédures d'établissement des actes de naissance, de mariage et de décès. Les participants ont notamment soulevé les difficultés liées au choix du lieu de déclaration d'une naissance lorsque celui-ci diffère du lieu de naissance de l'enfant ou du lieu de résidence des parents.

La digitalisation de l'état civil a aussi été abordée comme un moyen de moderniser le système, de mieux conserver et sécuriser les actes et de faciliter la transmission des données entre les services. Les préoccupations et propositions recueillies contribueront à la relecture de la loi afin de disposer d'un cadre juridique adapté aux exigences de la décentralisation, de la digitalisation et de la sécurisation de l'identité.

ATOP/KAT/AO



Des participants

LACS/CLOTURE DES ACTIVITES DU PROJET ACF- AO :

DES RESULTATS SATISFAISANTS ENREGISTRES

Aného, 9 oct. (ATOP)- Un atelier de clôture des activités du projet « Action climatique féministe en Afrique de l'Ouest » (ACF-AO) s'est tenu le jeudi 8 octobre à Aného.

La rencontre a permis de faire le bilan de la mise en œuvre du projet, de présenter ses principaux résultats et enseignements et de relever des perspectives pour la consolidation et la pérennisation des acquis au bénéfice des communautés. Ces assises ont été une occasion de valoriser les réalisations et les expériences des bénéficiaires, notamment celles des femmes, des organisations communautaires et des coopératives accompagnées. Des témoignages des bénéficiaires ont été également présentés.

Le projet ACF-AO, lancé en avril 2023, est porté par l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES-FORMATION) avec l'appui technique et financier des Affaires mondiales Canada (AMC) à travers l'ONG Inter-pares. Il est mis en œuvre dans les communes Lacs 1, 2 et 4 et Vo 2. L'objectif est de contribuer au renforcement de la résilience des communautés côtières et aux changements climatiques en mettant l'accent sur la restauration et la gestion durable des écosystèmes, le renforcement du leadership et du pouvoir économique des femmes, la promotion des pratiques agroécologiques et de la pêche durable.



Échange de cadeaux



Des participants

Fondé sur une approche participative, le projet ACF-AO a touché environ 10 500 bénéficiaires directs, dont 78 % de femmes. En termes de renforcement des capacités et d'appui technique, 2478 personnes ont été formées sur la participation des femmes et des jeunes aux instances de décision et 604 renforcées sur le plaidoyer. 3758 acteurs sont formés sur les politiques climatiques, la biodiversité et le genre, 3337 sensibilisés à l'adaptation et à l'atténuation et 1542 autres formés en développement des affaires, gestion des coopératives, chaînes de valeurs et mise en marché.

Le représentant du ministre en charge de l'Environnement, M. Dossou Kodjo, a souligné que la clôture de ce projet doit ouvrir une nouvelle phase, celle de l'appropriation, de la consolidation et de la pérennisation des acquis. Il a formulé le vœu que les acquis de cette expérience continuent de produire des effets durables dans les communes concernées et qu'ils puissent inspirer d'autres initiatives à travers le pays.

« Vous nous rappelez que protéger les mangroves, restaurer les écosystèmes ou renforcer les économies locales, c'est aussi une façon de bâtir la justice sociale et un monde plus égal », a indiqué le chargé de programme de l'Inter Pares, Mme Abanda Ngongo Fernande.

La rencontre a pris fin par la visite des stands de l'exposition des produits agricoles promus par le projet. Cet événement a mobilisé des autorités administratives, traditionnelles, des élus locaux, des coopératives et organisations de la société civile, des représentants des services techniques et des partenaires. ATOP/DK/MD

VO :

LE BILAN DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CDB PRESENTE

Vogan, 9 oct. (ATOP) – Le bilan du « Projet de renforcement des capacités des Comités de développement à la base (CDB) en vue d'améliorer leur participation à la mise en œuvre des plans de développement communaux de Vo 1 et Vo 3 » a été présenté le jeudi 8 octobre à Vogan.

La présentation a été faite par le consortium des ONG Association des femmes chrétiennes pour le développement Intégral/Organisation des volontaires acteurs de développement-Action plus (ASFECDI/OVAD-AP). Ce projet sur 18 mois a démarré le 15 février dernier pour prendre fin ce 8 octobre. Il se situe dans le cadre du « Projet de

renforcement de la société civile pour la promotion et la protection de la liberté d'association et de réunion au Togo (PRO-LAR) ». Il est financé par l'Union Européenne et le comité catholique contre la faim et le développement Terre Solidaire.



Des participants

Selon le rapport définitif d'exécution du projet dans les communautés bénéficiaires, des changements significatifs ont été observés, entre autres, l'augmentation du niveau des stratégies de mobilisation, la fluidité de la communication entre les cadres de développement communaux et les élus locaux, le partage d'expériences entre les CDC et les communes. Le bilan précise que les connaissances des citoyens en matière du développement communal ont été renforcées ; des CDC ont été mise en place dans les deux communes. La sensibilisation et la redynamisation des CDB sont devenues des réalités.

En perspectives, le rapport mentionne que les bénéficiaires entendent adopter des actes municipaux requis, intégrer les CDC dans les mécanismes permanents dans les communes, élaborer un plan d'action post projet et pérenniser les acquis. Au plan institutionnel, les autorités communales et traditionnelles entendent poursuivre l'accompagnement des membres des CDC sur le suivi-évaluation, la gouvernance inclusive et la mobilisation dans les autres communes.

Le préfet de Vo, Leguèdè Kokou Jérôme a appelé les bénéficiaires à collaborer et à apporter leur contribution pour le développement des communes.

Le coordonnateur national du PRO-LAR, Elly Yawo Holali a félicité le consortium ASFECDI/OVAD-AP pour son activisme et sa disponibilité à faire aboutir ce projet. Il a souhaité que les acquis du projet se pérennisent pour le bien des communautés.



M. Elly (debout au fond en noir) intervenant à cet atelier bilan

La coordinatrice de l'ONG ASFECDI, Kpotogbé Kossiwa Akpédzé a souhaité que la fin de ce projet s'ouvre sur une nouvelle dynamique, conviant les bénéficiaires à mettre en pratique les compétences reçues.

ATOP/AKS/DHK



ATOP

**Pour vos articles, reportages
Nous contacter.**

Actualités, Proximité

☎ +228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

✉ atoptogo1@gmail.com

🌐 www.atop.tg



TANDJOUARE :**DES COOPERATIVES FEMININES RENFORCENT LEURS CAPACITES POUR ACCEDER AU MARCHÉ**

Tandjouaré, 9 oct. (ATOP) – Un atelier de renforcement des capacités en matière de production, de transformation, de commercialisation et de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires a réuni des membres des coopératives féminines de Tandjouaré, le mercredi 7 octobre dans la localité.

L'atelier est initié par l'Association nouveau visage pour l'Afrique (ANVA), dans le cadre du projet « Autonomisation des femmes dans la chaîne de valeur agroalimentaire à petite échelle dans le cadre du Home Grown School Feeding ». Cette initiative mise en œuvre avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM) vise à doter les femmes de connaissances et d'outils pratiques pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Les participantes ont été formées notamment sur le marketing et la contractualisation, l'autoproduction, la gestion entrepreneuriale, la mobilisation de l'épargne informelle, la gestion financière de base et le leadership féminin. La formation a également porté sur les bonnes pratiques en matière de transformation, de conservation, d'hygiène et de nutrition.

Le secrétaire général de la préfecture de Tandjouaré, Darpak Souk a invité les participantes à tirer pleinement profit de cette formation. « Cette formation constitue une opportunité de renforcer vos connaissances et compétences dans la gestion des activités, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits », a-t-il déclaré.

Le directeur exécutif de l'ANVA, Minlibe Nameguitian a souligné l'importance du projet dans le processus d'autonomisation des femmes. « Par ce projet, nous voulons vous donner les moyens de mieux organiser vos activités, valoriser vos produits et surtout de pouvoir accéder au marché », a-t-il indiqué.

« Nous sommes dans la culture, la transformation et la vente du riz. Cette formation nous a permis de maîtriser les techniques pour améliorer la production, éviter les erreurs liées à l'utilisation des produits chimiques et adopter les bonnes pratiques de commercialisation afin de prévenir les pertes et les risques de faillite », a confié la secrétaire de la coopérative Todle-Hane de Soussouli, Mme Kombaté Nanguépouguine.

ATOP/SYI/JK/BA



Les participantes et formateurs



Séance de travail

LE BUREAU DU CITOYEN DE WAWA 1 INSTALLE

Badou, 9 oct. (ATOP) - La municipalité de Wawa 1 s'est dotée d'un Bureau du citoyen, le jeudi 8 octobre à Badou.

Placée sous la coordination de M. Bouka Jacques, assisté du rapporteur, Yakpo Kossi, cette nouvelle instance consultative se veut un organe de médiation et de concertation. Conçu comme un véritable trait d'union entre l'administration communale et la population, ce bureau a pour vocation première de recueillir les doléances, aspirations et recommandations des administrés afin de les transmettre fidèlement aux autorités municipales. En retour, il veille à éclairer les citoyens sur leurs droits et devoirs républicains, favorisant ainsi un développement territorial harmonieux et pérenne à travers la promotion du civisme et de la transparence locale.

Les participants ont assisté à une présentation détaillée sur les attributions, le cadre juridique, l'organisation structurelle et les modalités d'interaction fonctionnelle entre le coordinateur et l'exécutif municipal.

Le secrétaire général de la préfecture de Wawa, Assimadi Kanlampé, a rappelé que les requêtes transmises à la municipalité ne sauraient en aucun cas interférer avec la vie privée des citoyens ou des édiles. « Les requêtes doivent exclusivement s'inscrire dans le périmètre des



compétences communales, en ayant trait à l'amélioration du cadre de vie, au bien-être collectif et à la qualité des services publics rendus par la mairie », a-t-il expliqué.

Le maire de la commune Wawa 1, Tchamdja Bawubadi Malaki, a exhorté les membres du bureau à mesurer toute la portée de leur engagement. Il a notamment rappelé leurs prérogatives fondamentales notamment la centralisation des attentes citoyennes destinées aux délibérations du conseil municipal ; la garantie d'un accès transparent aux informations relatives à la gestion des affaires publiques ; la sensibilisation continue à la citoyenneté active et le suivi-évaluation du contrôle citoyen de l'action publique. ATOP/PM/KKT/HKM

WAWA :

VINGT ORDINATEURS OFFERTS AU COLLEGE SCIENTIFIQUE



Remise symbolique du matériel informatique

au Togo, à travers la création de collèges scientifiques dans les chefs-lieux de préfecture.

Le maire de Wawa 1, Tchamdja Bawubadi Malaki, a expliqué que ces équipements permettront aux apprenants de se familiariser avec l'informatique dès le début du premier cycle du secondaire. Cette initiation devrait contribuer à renforcer leurs compétences numériques et à mieux les préparer à la poursuite de leurs études.

L'inspecteur de l'enseignement secondaire, Nassougou Assonance, a salué l'engagement des donateurs et promis de veiller à une bonne utilisation du matériel. Il a

Badou, 9 oct. (ATOP) – Le collège scientifique de la préfecture de Wawa a bénéficié d'un lot de vingt ordinateurs portables et de bureau, le vendredi 9 octobre à Badou.

Ce don de la municipalité de Wawa 1, en collaboration avec la diaspora, vise à initier les élèves à l'utilisation des outils numériques dès la classe de sixième. L'action s'inscrit dans la politique de promotion de l'excellence scolaire et de développement de l'enseignement scientifique

également exhorté les élèves à faire preuve de rigueur dans le travail afin d'obtenir de bons résultats scolaires.

La cérémonie de remise s'est déroulée en présence du préfet de Wawa, Soménu Atsu Yinassè. ATOP/PM/KKT/AO

EDUCATION :

DES TABLES-BANCS AUX ETABLISSEMENTS DE WAWA

Badou, 9 oct. (ATOP) - La préfecture de Wawa a bénéficié de soixante-deux tables-bancs destinées aux écoles primaires publiques, collèges et lycées des trois communes, le vendredi 9 octobre à Badou.



Remise symbolique du don



Vue partielle des tables bancs

Ces tables-bancs vont améliorer les conditions d'apprentissage des apprenants. Ce geste émane de plusieurs acteurs institutionnels et communautaires. Il s'agit du ministère de l'Environnement, des Ressources forestières et de la Protection côtière, des trois municipalités de la préfecture et des comités de parents d'élèves des établissements bénéficiaires.

Le préfet de Wawa, Soménu Atsu Yinassè, a salué cet effort collectif qui dote les établissements scolaires d'un mobilier indispensable à l'épanouissement des élèves.

Le directeur préfectoral de l'Environnement, le capitaine des Eaux et Forêts, Edoh Kokou Messan, a précisé que cette démarche s'inscrit dans le cadre de directives visant à valoriser les saisies de produits forestiers au profit de la collectivité. « Le ministère de l'Environnement, des Ressources forestières et de la Protection côtière a mis à la disposition des autorités préfectorales, des lots de bois d'œuvre issus de saisies réglementaires. Cette première tranche d'attribution s'insère dans un programme global prévoyant la distribution totale de 160 tables-bancs », a-t-il déclaré. ATOP/PM/KKT/MD

TCHAMBA :

100 ELEVES DEMUNIS DE L'EPP ABABILE BENEFICIENT DE KITS SCOLAIRES

Tchamba, 9 oct. (ATOP) – L'ONG Humanity First Togo-Allemagne a distribué, le mercredi 7 octobre, des kits scolaires à 100 élèves démunis de l'Ecole primaire publique (EPP) Ababilé, dans le canton de Koussountou, commune Tchamba 2.

Les kits sont composés notamment de cahiers et de sacs. Le geste vise à accompagner les élèves nécessiteux à l'occasion de cette rentrée scolaire 2026-2027 afin qu'ils puissent étudier dans de meilleures conditions. Il s'agit également de soulager les peines des parents d'élèves à majorité dépourvus de moyens.

Le responsable régional de Humanity First Togo-Allemagne du centre, Lamboni Abdul Razzaq, a rappelé que leur organisation apporte des soutiens aux populations défavorisées dans plusieurs domaines, sans distinction aucune. Il a aussi indiqué que ce don vient en appui aux efforts du gouvernement en matière d'éducation de qualité pour

tous. Il a invité d'autres donateurs à emboîter leur pas en se rendant dans les hameaux les plus reculés où le besoin se fait sentir.



M. Lamboni remettant un kit à un bénéficiaire à l'EPP Ababilé



Des donateurs, des enseignants et des bénéficiaires

Le directeur de l'EPP Ababilé, Fousséni Assoumanou, a confié que beaucoup d'enfants ont besoin d'aide pour l'achat d'articles scolaires dans la localité. Il a sollicité les bonnes volontés pour la construction des salles de classes modernes. Le directeur a exhorté les parents à mieux encadrer leurs enfants pour un meilleur devenir.

Le chef du village d'Ababilé, Simtoga Dada, a déclaré que ce don vient à point nommé apporter le sourire aux élèves. « Avec la cherté de la vie, on n'arrivait pas à acheter toutes les fournitures scolaires. Grâce à leur appui, nos enfants peuvent aller à l'école comme les autres », a-t-il laissé entendre.

ATOP/SA/MEK/MD



ATOP

Pour vos articles, reportages
Nous contacter.

Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32

atoptogo1@gmail.com

www.atop.tg



NOUVELLES DE L'ETRANGER

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX 2026 DECERNE A LA SUD-AFRICAINE NAVANETHEM «NAVI» PILLAY

Prétoria, (RFI) - Le prix Nobel de la paix 2026 a été décerné à la Sud-Africaine Navanethem « Navi » Pillay, a annoncé le comité Nobel vendredi 9 octobre, « pour ses efforts pour promouvoir la paix et le droit international ». Âgée de 85 ans, la juriste a notamment présidé la commission d'enquête indépendante de l'ONU qui a accusé Israël de commettre un génocide dans la bande de Gaza. Elle a dédié sa distinction « à tous les survivants de crimes internationaux ».

À l'heure où la justice internationale est sous le feu des pressions et des attaques, le comité Nobel a salué, vendredi 9 octobre, le travail de Navi Pillay. « La lauréate de cette année a joué un rôle déterminant pour garantir que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide fassent l'objet de poursuites », a expliqué Jorgen Watne Frydnes, président du comité Nobel norvégien à Oslo, saluant son « courage » et son « intégrité » exceptionnels.

Navanethem Pillay a présidé la commission chargée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU d'enquêter sur les atteintes aux droits dans les territoires palestiniens et en Israël.

« À une époque marquée par des défis existentiels – notamment un nombre de guerres et de conflits que le monde n'avait pas connu depuis longtemps –, le droit international n'est plus seulement un complément à la paix et à la sécurité. C'est une nécessité absolue », a ajouté le jury.

« Le droit international et les droits humains font l'objet d'attaques politiques »

« C'était peut-être le destin qui a voulu que je me trouve dans cette salle d'audience historique n° 600, où se sont déroulés les procès de Nuremberg, au moment où l'annonce a été faite et où j'ai été informée de cette distinction », a réagi Navanethem Pillay lors d'une conférence de presse dans la ville allemande où ont été jugés les principaux responsables nazis.

« Si vous applaudissez un peu plus fort, je partagerai peut-être le prix avec Trump », s'est amusée Navi Pillay ce vendredi, après avoir appris, sous les ovations, qu'elle avait remporté ce prix Nobel de la paix 2026. Une réaction captée par la secrétaire générale d'Amnesty International, Agnès Callamard, à Nuremberg, et publiée sur X.

Lutte contre l'apartheid

« Née dans une famille d'origine indienne tamoule sous l'apartheid à Durban, en Afrique du Sud, Pillay est devenue avocate et pionnière du droit, affrontant une discrimination structurelle profonde, la ségrégation et l'exclusion. Un fil conducteur relie son travail précoce de défense de Nelson Mandela et d'autres qui se sont dressés contre l'apartheid à son rôle de juge dans certaines des affaires clés des tribunaux internationaux de notre époque », poursuit le comité Nobel, dans un communiqué.

Quand Nelson Mandela est devenu président d'Afrique du Sud, ce dernier l'a nommée à la Cour suprême où elle est devenue la première femme de couleur à y siéger. Mais l'intéressée y est restée peu de temps, étant rapidement nommée au Tribunal pénal international pour le Rwanda, l'instance chargée de juger les responsables d'actes de génocide contre les Tutsis. RFI

CRISE POSTELECTORALE AU CAMEROUN:

**MALGRE LEUR CONdamnATION, UN «SOULAGEMENT POUR 66 PERSONNES»
DETENUES DEPUIS UN AN**

Yaoundé, (RFI) - Au Cameroun, les premières condamnations ont été prononcées le 8 octobre 2026 près d'un an après la crise postélectorale qui avait suivi la présidentielle 2025 et la réélection de Paul Biya. Pour l'un des avocats du collectif de la défense des détenus, c'est « une forme de soulagement pour 66 personnes qui étaient dans l'indécision », « même si elles ne sont pas satisfaites des décisions ».

Soixante-six détenus de la crise post-électorale d'octobre 2025 ont été jugés le 8 octobre devant le tribunal militaire de Yaoundé, capitale du Cameroun. Après les réquisitions du ministère public, ils ont tous été déclarés coupables des infractions retenues contre eux, à savoir : propagation de fausses nouvelles, rébellion, attroupement et défaut de carte nationale d'identité. Ils ont été condamnés à des peines allant de six mois avec sursis pour certains, de six à 15 mois de prison ferme pour d'autres.

Maître Ndam, qui fait partie du collectif des avocats de la défense des détenus de la crise post-électorale, souligne au micro de Richard Onanena : « Nous entendons bien sûr exercer toutes les voies de recours à notre disposition pour que nos clients puissent obtenir une meilleure décision. Mais la conséquence directe, immédiate, c'est que certains pourront déjà regagner leur liberté. Et pour ceux qui resteront le plus longtemps en prison, ils seront libérés courant février. »

« Nous avons encore une centaine de personnes que nous suivons »

Il poursuit : « Cette procédure ne sonne certes pas le glas des procédures devant le tribunal militaire. Mais elle est une forme de soulagement pour 66 personnes qui étaient dans l'indécision. Alors, même si elles ne sont pas satisfaites des décisions qu'elles ont

eues aujourd'hui, au moins elles ont eu les décisions. Et nous avons encore une centaine de personnes que nous suivons et dont nous espérons dans les prochains jours, avoir la même avancée que celles d'aujourd'hui [mercredi, NDLR]. »

Le 27 octobre 2025, Paul Biya avait été officiellement réélu pour un huitième mandat, deux semaines après un scrutin marqué par des tensions politiques et des arrestations. Des dizaines de personnes étaient depuis dans l'attente de leur procès. RFI



SPORTS

ÉLIMINATOIRES CAN U17 :

LES ÉPERVIERS CADETS ONT PRIS LEURS QUARTIERS A OUAGADOUGOU ET PASSE LES TESTS IRM

Lomé, (FTF) - La sélection nationale U17 du Togo est arrivée ce jeudi 8 octobre 2026 à Ouagadougou, au Burkina Faso, où elle prendra part au tournoi qualificatif de l'UFOA-B pour la Coupe d'Afrique des Nations U17. Les Éperviers cadets entament ainsi la dernière phase de leur préparation avant leur entrée en compétition, prévue le samedi 10 octobre face au Ghana.

Partie de Lomé dans l'après-midi de jeudi, la délégation togolaise, composée de 21 joueurs et de 10 membres de l'encadrement technique, médical et administratif, est bien arrivée à Ouagadougou.

À leur arrivée dans la capitale burkinabè, les Éperviers cadets ont été accueillis par les représentants du comité d'organisation de l'UFOA-B, avant d'être conduits à leur hôtel.

Les joueurs soumis au contrôle d'éligibilité par IRM

La première journée à Ouagadougou ne s'est toutefois pas limitée aux formalités d'accueil et d'installation. Dans la soirée de jeudi, les 21 joueurs togolais ont été soumis au contrôle d'éligibilité par Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) du poignet, conformément aux dispositions réglementaires de la Confédération Africaine de Football (CAF) applicables aux compétitions de la catégorie U17.

L'opération s'est déroulée en présence du médecin de la CAF, des officiels de l'UFOA-B et des membres du staff médical de la sélection togolaise. Les résultats de ces examens sont désormais attendus avant le début du tournoi.

Une dernière séance avant le Ghana

Sur le plan sportif, les Éperviers cadets poursuivent leur programme de préparation. Après le voyage et les formalités médicales, la journée de vendredi sera consacrée à la récupération et aux derniers réglages.

Une première séance d'entraînement sur le sol burkinabè est programmée ce vendredi 9 octobre à 16 heures, sur le terrain du CARFO. Elle permettra aux joueurs de retrouver leurs repères après le déplacement et de prendre contact avec les conditions locales, à la veille de leur premier rendez-vous.

Le Togo évoluera dans le groupe A, en compagnie du Burkina Faso, pays organisateur, du Bénin et du Ghana. Une poule qui promet des confrontations disputées.

Pour leur entrée en lice, les Éperviers cadets seront opposés au Ghana, ce samedi 10 octobre 2026, à 18 heures GMT, au Stade du 4-Août de Ouagadougou.

Cette première rencontre donnera le ton de la campagne togolaise dans un tournoi où chaque résultat comptera dans la course à la qualification pour la phase finale de la prochaine CAN U17. FTF

AFFAIRE MPASI:

KINSHASA ENTRE DEFIANCE ENVERS LA FIFA ET PROTECTION DU JOUEUR ET DES LEOPARDS

Kinshasa, (RFI) - Lionel Mpasi avait-il réglementairement le droit de jouer pour la RDC lors des éliminatoires puis des barrages de la dernière Coupe du monde ? Son éligibilité, mise en doute par une enquête conjointe du New York Times et du Monde, n'en finit pas de faire parler à Kinshasa où la défiance grandit en même temps que les supporters assument la qualification de la RDC

Alors que l'éligibilité de Lionel Mpasi avec la RDC, lors du Mondial 2026, est contestée par une enquête du New York Times et du Monde, la Fifa assure n'avoir relevé aucune infraction. À Kinshasa, l'affaire fait grand bruit depuis quelques jours et cette polémique suscite de vives réactions. Pour Bahati, cette affaire relève purement et simplement de la mauvaise foi.

« Comme Africain, je pense que c'est dommage qu'il puisse y avoir des nations du continent qui soient prêtes à détruire d'autres aussi gratuitement. Parce que la qualification de la RDC a été une des plus difficiles de la compétition sur les 48 nations qui se sont qualifiées. L'on s'appuie sur le cas de Lionel Mpasi. Pourquoi cette affaire ne surgit-elle qu'aujourd'hui ? »

L'affaire a pris une telle ampleur que certains observateurs vont jusqu'à évoquer une prétendue indulgence de la Fifa. Un constat nuancé par Mathias, analyste sportif, pour qui la Fédération internationale doit assumer pleinement ses prérogatives si une faute administrative venait à être établie.

« Ce ne sont que des bruits, des mauvais perdants. Lionel Mpasi, qui a évolué avec la RDC à la CAN passée, qui a participé à toutes les échéances des éliminatoires. Est-ce que la Fifa s'est trompée ? Je ne pense pas. La Fifa a des services appropriés en la matière et, s'il s'avère que c'est vrai, les coupables seront punis du côté de la Fifa et du côté de la RDC. Mais ce que nous savons, nous Congolais, la RDC a joué la Coupe du monde 2026 et c'est le plus important pour nous. »

Face à la médiatisation croissante de ces révélations, la Fédération congolaise, elle, garde le silence pour l'instant. RFI

